



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 septembre 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications, Mairie et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers, Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Anik Des Marais, conseillère, district de Mitigomijokan, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district de Bellevue, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-609

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - VIDÉOTRON LTÉE - PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS EXISTANTS DES RUES LAVAL, KENT, AUBRY ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-789 du 7 octobre 2015, autorisait Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrage de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés et à préparer les documents en prévision de l'appel d'offres pour le réaménagement des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-181 du 28 mars 2018, autorisait la convention d'enfouissement des réseaux câblés existants entre la Ville de Gatineau, Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée pour le projet d'enfouissement des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-181 du 28 mars 2018, autorisait l'estimation de coût de Vidéotron Ltée pour le projet d'enfouissement des réseaux câblés des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria au montant de 342 894,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée a soumis une facture finale pour ses travaux d'un montant total de 432 696,61 \$ incluant les taxes, laquelle inclut des coûts supplémentaires de conception et de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des frais à payer à Vidéotron Ltée au montant additionnel de 89 802,17 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, suite à l'émission des coûts réels dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés existants des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria.

Le coût total révisé des montants à payer suite à cet ajustement représente un montant de 432 696,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le projet 20234 - Enfouissement Laval/Kent - Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – 15-3060.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-610

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PARTIE DU LOT 6 129 403 DU CADASTRE DU QUÉBEC - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 5 - 1005-B, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE la démarche de revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau, amorcée en 2014, a permis d'établir en tant que priorité le réaménagement de la portion commerciale de la rue Notre-Dame afin de soutenir les efforts de revitalisation du secteur;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser la phase 5 de ce projet, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude d'utilités publiques en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un lampadaire et d'un hauban sur un immeuble désigné par l'adresse civique 1005-B, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la servitude requise se situe sur une partie du lot 6 129 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 21,0 m², identifiée sur le plan accompagnant la description technique préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, le 8 juillet 2024, sous le numéro 2521 de ses minutes et propriété de 10956864 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU'étant dans l'impossibilité d'en arriver, à ce jour, à une entente de gré à gré avec le propriétaire précité pour l'acquisition de la servitude requise et considérant les échéanciers à respecter dans la réalisation du projet, le Service des affaires juridiques, le Service des infrastructures et des projets et le Service des biens immobiliers recommandent conjointement d'entreprendre des procédures d'expropriation de la servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude à des fins d'utilités publiques sur une partie du lot 6 129 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 21,0 m², comme illustré au plan accompagnant la description technique préparé par Doris Lapointe, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2521 de ses minutes;
- mandate le Service des infrastructures et des projets à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique, et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;
- mandate et autorise le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition de la servitude requise identifiée ci-haut, de gré à gré ou par expropriation;

- autorise le trésorier à verser aux expropriés, ou pour son compte l'indemnité provisionnelle telle que proposée par la Ville ou telle que négociée par les parties et applicable à la servitude susnommée, conformément à la *Loi sur l'expropriation*, à même le sous-projet 20820.01 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-611

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 308 - ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-774	CE-2023-658	Kone inc.	2020 SP 308 - Entretien des ascenseurs et monte-charge	130 087,49 \$	2025-01-09 au 2026-01-08	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 5 novembre 2020.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2025 et 2026, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-612

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 143A - FOURNITURE ET
INSTALLATION D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SELON LES BESOINS
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle 1	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-632	CE-2023-894	Distribution Maranda inc.	2022 SP 143A – Fourniture et installation d'aménagements et équipements selon les besoins	560 771,73\$	15-09-2024 au 14-09-2025	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux périodes optionnelles d'une année étaient prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics s'est prévalu de la première année optionnelle prévue au contrat (CE-2023-894);

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seconde période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les Services des travaux publics à se prévaloir de la seconde année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 13 juin 2022.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-613*

**AUTORISATION TENUE D'ÉVÉNEMENT - LA NUIT DES SANS-ABRI -
DÉROGATION AUX RÈGLEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'un cadre de référence et d'un plan d'action en itinérance;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 4 du cadre de référence favorise la collaboration entre les organismes du milieu et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 18 octobre 2024 au parc Sainte-Bernadette et dans plus de 30 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la tenue de l'événement la Nuit des sans-abri qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 18 octobre 2024, entre 13 h et 1 h, ainsi que le démontage jusqu'à 2 h le matin du 19 octobre, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2024-614

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2015 SP 090-1 - ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN PROGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE INTÉGRÉE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2016-279 du 13 avril 2016 et CE-2017-73 du 1^{er} février 2017, octroyait à la firme ERP Connex inc., un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégrée pour un montant total de 3 776 315 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un montant de 2 630 490 \$ pour l'entretien sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2019-431 du 19 juin 2019 et CE-2020-533 du 19 août 2020, autorisait les services supplémentaires offerts par la firme ERP Connex inc., pour le développement de solutions personnalisées, la préparation des différentes formations requises pour les futurs utilisateurs du nouveau système financier et le support supplémentaire lors des phases de tests et de déploiement pour un montant de 2 495 083 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2021-410 du 19 mai 2021 et CE-2022-935 du 23 novembre 2023 a aussi autorisé des montants pour des services supplémentaires à la firme ERP Connex inc. Tandis que par sa résolution numéro CE-2021-609, ce comité a accepté la cession de tous les droits et obligations de la firme ERP Connex inc. à la société Levio Conseil inc. au 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE du support de l'intégrateur est toujours nécessaire afin de poursuivre le transfert de connaissance aux ressources techniques ainsi qu'aux super utilisateurs afin qu'ils soient en mesure de faire évoluer la solution et d'agir comme agents de changement au sein de l'organisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les services supplémentaires offerts par la société Levio Conseil inc., 1015, avenue Wilfrid-Pelletier, suite 350, Québec, Québec, G1W 0C4 pour la prolongation du support supplémentaire lors des phases de stabilisation pour un montant de 414 970,07 \$ taxes incluses, ces services supplémentaires portent ainsi la valeur totale du contrat à un montant total de 11 653 173 \$ incluant les taxes.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer la demande de changement y découlant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Sous-projet	Description	Montant incluant les taxes
20051.10	TI - FDI – Système financier PIVO - PROJET SI-23-002	414 970,07 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cet item et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2024-615

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les citées et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de juin 2024;
- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de juillet 2024;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour les périodes de janvier à juin 2024 et de janvier à juillet 2024.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-616

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 206 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSEILLER EN IMPLANTATION ET SOLUTION UNIT4 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-933 du 23 novembre 2022, octroyait un contrat à la firme Alliance ERP inc. au montant de 255 738,89 \$ taxes incluses, pour des services professionnels d'un conseiller en implantation et solution Unit4;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-175 du 20 mars 2024, autorisait un montant supplémentaire de 111 843,18 \$ taxes incluses, pour des services professionnels d'un conseiller en implantation et solution Unit4;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels s'avèrent nécessaires pour compléter l'accompagnement dans la phase de stabilisation afin de compléter des développements importants et de finaliser la documentation en lien avec le développement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 126 026,40 \$ incluant les taxes, à la firme Alliance ERP inc., 4180, rue des Rubis, Lévis, Québec, G6W 7E2, pour des services professionnels d'un conseiller en implantation et solution Unit4 portant ainsi la valeur totale du contrat à 493 608,49 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Année	Compte	CDR	Sous-projet		
2024	68840	0613	20051.10	TI - FDI – Système financier PIVO - PROJET SI-23-002	126 026,40 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-617

PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL AU CLUB DE HOCKEY JUNIOR AAA LES FLAMES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente avec le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau pour la location de la concession du bar de la salle MacLaren, du centre sportif de Buckingham (CE-2021-67), est arrivé à échéance à la fin de la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau gère, depuis plus de 18 ans, cette concession à la satisfaction de la Ville de Gatineau et a démontré l'intérêt de poursuivre l'opération sous de nouvelles conditions;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau souhaitent reprendre la gestion de la concession de bar de la salle MacLaren du centre sportif de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de concession sont importants pour le succès financier des opérations du Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le prêt d'un immeuble municipal (bail) avec le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau pour la location et l'opération de la concession du bar de la salle MacLaren, du centre sportif de Buckingham, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2023 et se terminant le 31 août 2028;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le prêt d'immeuble municipal (bail) joint à la présente afin d'y donner plein effet.

Adoptée

CE-2024-618

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2024 SP 396 - GRÉ À GRÉ - CONTRAT DE SERVICE SOUTIEN À L'ITINÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le plan d'action municipale en itinérance 2021-2023 (CM-2020-598);

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une augmentation de 268 % du nombre de personnes itinérantes en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé au trésorier à puiser aux imprévus la somme de 616 495 \$ pour la réactualisation des besoins en itinérance (CM-2023-1033);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la gestion des toilettes chimiques, la gestion d'un entrepôt pour les biens des campeurs ainsi que d'assurer la sécurité des personnes en situation d'itinérance sur le site Guertin ou plusieurs chantiers de construction sont prévus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le montant du contrat de 133 000 \$ à Réhabex, personne morale sans but lucratif, légalement constitué au Québec ayant son siège social situé au 59, rue Marengère, Gatineau, Québec, J8T 3T7, afin de maintenir la sécurité sur le site et la gestion des toilettes chimiques;
- autorise un montant supplémentaire de 145 915 \$ à Réhabex, pour poursuivre le maintien des services sur le site jusqu'au 15 novembre 2024 portant le montant total approximatif du contrat à 278 915 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Année	Compte	CDR	Sous-projet		
2024	63140		10186.06	Location et entretien de toilettes chimiques	145 915 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2024.

Adoptée

CE-2024-619

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 120255

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 120255 a été embauché le 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 120255 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les efforts déployés du service concerné à offrir une formation ainsi que le parrainage à l'employé numéro 120255;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 120255.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif